SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

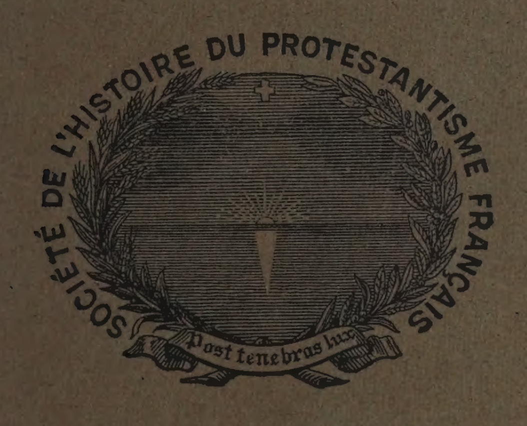
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

IIIC[e] ANNÉE
VINGT-SIXIÈME DE LA 6[e] SÉRIE

Juillet-Septembre 1950

Publié avec le concours du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



PARIS
Au siège de la Société
54 Rue des Saints-Pères (VII[e])

1950

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° de JUILLET-SEPTEMBRE 1950

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)**

France et Colonies : Provisoirement **300 fr.**
(pasteurs et professeurs : **60 fr.**).
Etranger : **600 fr.**

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).

Tous les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 30 à 40 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés **DÈS A PRÉSENT.**

ETUDES HISTORIQUES

L'Hôtel de la Grange Batelière, la Halle de l'Octroi et l'Eglise de la Rédemption (1)

Propriété des chanoines de Sainte-Opportune au XIIe siècle, puis, par la suite, possession de grands personnages et d'ecclésiastiques fortunés, des religieux des Blancs-Manteaux au XVe siècle, le fief de la Grange-Batelière englobait cinquante-huit hectares (2). A la réserve de plusieurs enclaves, ils s'étendaient du chemin des Halles à Montmartre [le faubourg Montmartre] aux futurs Champs-Elysées. Finalement, le fief échut à un conseiller du roi. En 1514, il le laissa à sa fille, épouse de Jehan Vivien, également conseiller et maître des Comptes ordinaires de Sa Majesté.

Désormais, durant un peu plus de trois cents ans, le fief de la Grange-Batelière ne sera plus vendu. Il sera uniquement transmis par héritage, mariage ou donation, de parents à enfants. Ceci, à la vérité, ne s'applique pas à l'ensemble du domaine, qui, au cours des trois siècles suivants, devait se réduire à la façon de la peau de chagrin, mais, du moins, à ce qui en constituait le cœur, à la ferme de la Grange-Batelière.

Elle s'élevait parmi les marécages et les potagers situés

---

(1) Cette étude offre un résumé d'un volume rédigé à l'occasion du centenaire de l'Eglise de la Rédemption, que les circonstances ont empêché de paraître. Elle prend place ici dans une suite de travaux consacrés à l'origine des premiers temples de Paris et à leur adaptation au culte, qui a débuté avec le *Temple de Pentemont.*

Voir *Bull. pr. franc.*, janvier-mars 1947, p. 12 et suiv.

(2) Sur le fief de la Grange-Batelière, voir Arch. Nat., S. 1203-1204. Il existe également des actes inédits dans le minutier d'un notaire parisien, qui complètent l'histoire du domaine à partir du XVIIIe siècle. A propos de l'origine du nom, voir l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, t. 21 (1e partie, 1905) et t. 61 (1e et 2e partie, 1919).

alors au pied de la colline de Montmartre, à l'emplacement approximatif de l'actuel hôtel des Ventes, rue Drouot. Tour à tour exploitation agricole, château fortifié, demeure de campagne et de plaisance, puis hôtel, ses métamorphoses résument en même temps les transformations de la région parisienne et les étapes de l'ascencion sociale d'une famille.

Peu de descriptions dignes de foi sont capables de faire connaître l'aspect de ces constructions successives (1).

D'après un document daté de 1575, on sait seulement que vers la fin du XVIe siècle, « la maison et hostel seigneurial » ne consistait qu' « en coulombier à pied, cour, jardin et grange et tous les pourpris, clozets, murailles et bastiments ». Malgré sa brièveté, le passage suffit à montrer qu'il ne s'agissait encore que d'une bien rustique demeure.

Plus de cent trente années s'écoulèrent ensuite pour lesquelles aucune indication topographique ne nous a été transmise. Après ce long espace de temps, le premier document susceptible d'offrir quelques renseignements nouveaux est un bail inédit passé en 1704.

« La maison... appelée Grange-Batelière » qu'il décrit, n'est plus le simple logis d'un fermier, mais une habitation digne de plus opulents personnages. Elle comprend « une grande cour plantée d'arbres fruitiers et treille de vignes, caves, salles, cuisines, offices, chambres, cabinets et greniers, jardin planté d'arbres fruitiers, écuries, basse-cour, colombier « garni de pigeons » et serre (2).

De « nouveaux ajustements et réparations » venaient d'être achevés quand Lambert Bourgoin, conseiller du Roi « en sa cour de Parlement », alors possesseur de la Grange-Batelière, mourut, en décembre 1718, rue de Cléry, où il logeait habituellement. Son bien demeura commun à ses deux filles, dont l'une avait épousé « Messire Anne-Louis Pinon, chevalier, seigneur de Quincy, conseiller du Roi » (3).

Moins difficile peut-être que son beau-père, Messire Anne-Louis Pinon habita la Grande-Betelière durant un assez grand nombre d'années. Il y résidait en 1725, quand fut

(1) La vue de la ferme de la Grange-Batelière offerte par une lithographie dessinée par Régnier et Champin est fantaisiste.

(2) *Bail Denis Bourgoin au marquis d'Ussé*, 9 décembre 1704. Arch. Nat., Min. central, fonds LXXVI, liasse 86 (inédit).

(3) *Comptes, liquidation et partage de la succession de Lambert Bourgoin*, 4 août 1722. Arch. nat., Min. central, fonds LIX, liasse 1901 (inédit).

dressé, à l'occasion du *Recensement des maisons comprises dans les différents faubourgs de Paris*, un plan fort précis de la propriété seigneuriale qui commandait le fief (1). Sa superficie était de trois mille quatre-vingt-dix toises en marais, cours et jardins, non compris cent-soixante-dix toises bâties ; chaque toise valait un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres. Le mur de clôture à l'alignement du cul-de-sac de la Grange-Batelière [maintenant rue Rossini] (2) suivait ensuite la rue de la Grange-Batelière (3), créée en 1704 dans le prolongement de la rue de Richelieu jusqu'au coude, qui, au XXe siècle, appartiendra à la rue Rossini. Se poursuivant perpendiculairement, le mur, après une trentaine de toises, passait parallèlement à l'arrière des maisons construites en bordure de la partie de la rue de la Grange-Batelière en direction du faubourg Montmartre. Un peu avant d'y parvenir, il formait un angle droit pour gagner l'égout allant de Ménilmontant à l'emplacement de la place de l'Alma. Celui-ci, muraillé et dallé en 1740, sera couvert en 1779 et deviendra la rue de Provence. Il constituait la limite du terrain au nord-ouest ; un fossé sur le côté gauche ramenait au cul-de-sac de la Grange-Batelière.

Le principal corps de logis de l'hôtel de la Grange-Batelière, situé au fond d'une cour, était, lui aussi, édifié à l'emplacement actuel de l'hôtel des Ventes, vers l'intersection des rues Rossini et Drouot. Des communs et le colombier, occupant plusieurs bâtisses, l'accompagnaient sur la gauche. La petite vue sommaire que donne de toutes ces constructions le plan de Paris, dit de Turgot, dessiné et gravé de 1735 à 1739, montre que leur architecture n'offrait rien de remarquable. Disposée sans recherche, pour l'unique commodité des cultures potagères, quelques parterres divisaient les jardins sur lequel devait s'élever un jour la Halle de déchargement de l'octroi, future église de la Rédemption.

Le peu d'attrait de ce jardin, la proximité de l'égout, sinon toute autre raison, déterminèrent le conseiller Pinon, qui se faisait appeler Pinon de Quincy, à aller établir sa résidence rue Culture-Sainte-Catherine (4). Il y décéda en

(1) Bibl. nat., Cabinet des Estampes. *Procès-Verbaux du Recensement des maisons comprises dans les différents faubourgs de Paris*, t. 2,... Faubourg Montmartre, fol. 167 (Ve. 4-6 e) et Plans (Ve. 46 g, fol.)

(2) Rue Pinon en 1781.

(3) Cette partie de la rue de la Grange-Batelière a été annexée à la rue Drouot.

(4) Actuelle rue Sévigné.

1756 (1). Après son départ pour le quartier du Marais, la Grange-Batelière n'était pas restée vide. A nouveau elle avait été mise à bail. C'est ainsi qu'elle eut pour locataire, à partir de 1742, un médecin des gardes-suisses, dont la caserne se trouvait rue de la Grange-Batelière (2). De 1753 à 1755, elle paraît avoir abrité le ministre des Etats Généraux des Provinces Unies (2) et servit peut-être à l'exercice de cultes.

Egalement baptisé Anne-Louis, le fils et héritier du conseiller Pinon se distingua de son père en devenant président à mortier et vicomte. Seul propriétaire et seigneur du fief par la réunion des héritages de ses parents et de sa tante Lefebvre d'Ormesson, la seconde fille de Lambert Bourguin, il vécut durant longtemps « en son hôtel » de la rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul. Il ne se désintérèssait cependant pas de la Grange-Batelière. L'emplacement de celle-ci était proche de la Chaussée d'Antin, qu'il commençait à être élégant d'habiter, le président Pinon décida de regagner la vieille demeure de ses ascendants. La trouvant en trop mauvais état et trop mal distribuée pour y passer confortablement ses jours, il s'employa à la faire reconstruire.

La démolition totale, ou partielle, de l'hôtel de la Grange-Batelière, sa réédification, sa mise en état s'étendirent sur trois ou quatre années, de 1782-1783 à 1786 environ (3).

On ne sait absolument rien de ces ouvrages, presque ignorés jusqu'à ce jour, sinon qu'ils revinrent à la somme très élevée de cent trente mille francs, que l'architecte était un sieur Dosmont, homme de l'art peu connu, et l'entrepreneur, un inconnu authentique, le sieur Gaubert.

Le président Pinon ne profita pas longtemps de sa belle maison. A peine devait-il y être installé lorsqu'il y mourut le 7 janvier 1787.

L'inventaire dressé après cet événement décrit assez minutieusement le mobilier des principales chambres de la Grange-Batelière. Il se composait de meubles au goût du jour, parmi lesquels, à l'exception de « six fauteuils à la Reine couverts de tapisseries des Gobelins, représentant les *Fables de la Fontaine* » et de quelques porcelaines, on ne

---

(1) et (2) *Inventaire après décès du président Anne-Louis Pinon* 12 janvier 1787. Arch. Nat., Min. central, fonds LIX, liasse 343 (inédit).
(2) Adresse donnée par les *Almanachs royaux*, de 1753 à 1755.
(3) *Inventaire après décès du président Anne-Louis Pinon*, voir ci-dessus.

voyait aucune pièce marquante. Nul tableau, nulle sculpture ne sont signalés, et cette absence de tout morceau uniquement choisi pour le plaisir des yeux peut laisser supposer que la Grange-Batelière n'était considérée par son propriétaire que comme une maison des champs, en regard de la maison de ville, sise au Marais.

Le président Pinon laissait un fils, un troisième Anne-Louis, pareillement de robe et président à mortier. Son contrat de mariage, passé en 1779, lui assurait la pleine possession du fief de la Grange-Batelière (1). Il n'en disposa guère longtemps. La Révolution survint et lui enleva ses droits seigneuriaux. Toutefois, il conserva l'hôtel et d'assez vastes portions de terrain. Les « gages de civisme » qu'il crut prudent de donner, n'empêchèrent pas un arrêté du Conseil de Sûreté public, le 6 ventôse an II (26 décembre 1793), qui ordonnait son arrestation et celle de ses proches « suspects et parents d'émigrés ». Il parvint cependant à fuir en temps utile, sous un déguisement.

Tandis que sa famille et lui-même s'efforçaient d'échapper à la guillotine, leur demeure devint un hôtel garni. Au retour des jours plus paisibles, elle demeura ouverte aux voyageurs.

Un guide, qui date de l'an X (1802), mentionne l'hôtel de la Grange-Batelière en tête des hôtels garnis « les plus élégans et les plus vastes et les plus connus », tandis que de son côté, *le Cicerone parisien*, publié en 1810, l'indique au nombre des hôtels « très chers » destinés « à des personnes qui peuvent faire une très grosse dépense ». Deux « traiteurs » (2) y avaient déjà fait fortune quand, le 13 avril 1820, par devant Me Gabriel Poisson, notaire à Paris, le vicomte Anne-Louis Pinon, « ancien président à mortier...

---

(1) *Contrat de mariage de Anne-Louis Pinon, président en survivance du Parlement...* 8 avril 1779. Min. central, fonds XLVIII, liasse 253 (inédit).

(2) Un de ces traiteurs se nommait Roze ou Rose. Il devait s'agir d'un proche parent de Roze de Chantoiseau, éditeur d'un *Essai sur l'Almanach général* paru en 1769. Installé alors, à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, après avoir été établi rue des Poulies, Roze de Chantoiseau se désigne comme « l'instituteur du premier établissement connu sous « le nom de maison de santé, ou restaurant ». Ajoutons qu'un auteur souvent reproduit, a écrit que sous l'Empire l'hôtel dela Grange-Batelière fut une hôtellerie pour les Princes (?) Mais il ne mentionne aucune de ces Altesses mystérieuses. Il peut y avoir confusion avec l'hôtel des Princes, rue de Richelieu, à proximité du passage auquel il laissa son nom. On peut seulement signaler qu'en rentrant en France, après un exil de vingt-deux ans, le duc d'Orléans, futur Louis Philippe, descendit à l'hôtel de la Grange-Batelière, le 17 mai 1814.

colonel de la 2e légion de la garde nationale, chevalier de Saint-Louis..., de la Légion d'honneur et de l'ordre de Malte, demeurant rue des Petites-Ecuries, n° 44 », vendit pour la somme de cinq cent trois mille francs une grande maison appelée l'hôtel Grange-Batelière.

La propriété consistait en :

« Une grande porte cochère cintrée, bâtiment et loge de portier, grande cour, principal corps de logis, entre la cour et le jardin, bâtiment en aile servant de logement à usage de remises, écuries, basse-cour, jardin derrière le principal corps de logis et autres appartenances, aisances et dépendances. Dans le jardin se trouve une ouverture de passage de 18 pieds de largeur donnant sur la rue de Provence. Déclarant M. le vicomte Pinon qu'il a vendu 480 toises environ à prendre dans le susdit jardin du côté de la rue de Provence, suivant le contrat passé devant Me Lequesne..., le 4 juin 1818, aux termes duquel M. Pinon s'est réservé l'ouverture et passage dont il vient d'être parlé et sur laquelle portion de jardin vendue M. Leclerc a fait élever des bâtiments séparés de l'immeuble présentement vendu par un mur mitoyen... »

Quelques jours après la signature du contrat (1), le nouveau propriétaire, un obscur fonctionnaire, sous-inspecteur aux revues, vint déclarer que l'acquisition faite par lui avait été effectuée « en totalité pour le compte de la ville de Paris, pour servir à l'établissement d'un bureau central de l'octroi... voté par le Conseil municipal... dans sa délibération du 26 mars dernier », ce dont le président Pinon lui donna aussitôt quittance.

*
**

L'octroi de Paris était au XVIIIe siècle entre les mains « d'une ferme ». Pour mieux assurer et contrôler la perception des taxes et des droits sur les denrées ou les marchandises, les Fermiers Généraux firent établir, à partir de 1784, cette fameuse enceinte qui suscita les propos courroucés et les épigrammes de tant de mécontents. Les nombreux et luxueux bureaux de recette auxquels Charles-Nicolas Ledoux donna l'aspect de constructions antiques sont trop connus pour qu'il paraisse nécessaire de rappeler leur histoire et la place qu'ils occupent dans l'architecture de la fin du XVIIIe siècle.

(1) Minutier de l'étude Destrem, à Paris.

L'Assemblée générale en 1791 supprima les péages à l'entrée des villes, des bourgs et des villages. La validité de cette mesure fut de courte durée. Le manque de ressources provoqua un retour vers le passé. La loi du 27 vendémiaire an VII (18 octobre 1798) rétablit l'octroi de Paris, qui dépendit désormais de la ville.

Divers arrêts ou ordonnances postérieures laissèrent prévoir la nécessité de constituer un bureau unique, où il fut possible de contrôler et de vérifier à loisir, sans préjudices pour elles, les marchandises soumises à visite aux différentes barrières. Cette mesure paraissait la plus convenable à la commodité du voyageur et de l'expéditeur, du marchand et du commerçant. Elle semblait devoir également servir les intérêts de l'octroi et de la « circulation sur la voie publique », en supprimant, avec le retard et le stationnement des voitures, « les difficultés et contestations qui s'en suivent ».

Par l'acquisition de l'hôtel Pinon, la ville crut trouver l'emplacement nécesaire à la création de son « bureau central de vérification de l'octroi ». Une ordonnance royale du 14 juin 1820 approuva le projet du Conseil Municipal. (1)

Quelques mois après cette ratification, un programme précis était remis à l'architecte Lusson.

Ses données s'appliquaient, d'une part, au surélèvement et à la transformation de l'hôtel de la Grange Batelière, nécessités par la création de bureaux pour l'administration, de logements pour le sous-directeur et le caissier, de locaux pour le service du matériel et des magasins d'entrepôt et, d'autre part, à la construction d'un bureau de vérification, ou halle couverte pour le déchargement des voitures de roulage.

Cette halle devait être indépendante et s'élever ainsi que ses annexes sur le prolongement de la rue Chauchat (2), tracée, en 1821, sur une partie du potager de l'hôtel Pinon,

---

(1) Sauf indications complémentaires, la documentation sur la Halle de l'octroi de la rue Neuve-Chauchat et sa construction est extraite des ouvrages et archives suivants : F. Feugère, *L'Octroi de Paris. Histoire et législation*. Paris 1904 ; Arch. Nat. F. 21 *2511, p. 9 et suiv. : *Procès verbaux du Conseil des Bâtiments civils*. Séance du 14 juin 1821. *Bureau central de l'octroi à Paris. Rapport de M. de Gisors* ; Arch. de la Chambre de Commerce de Paris ; dossier VII, 3311. [Halle de l'octroi, rue Chauchat].

(2) Ouverte en 1779 pour faire communiquer la rue Chantereine (de la Victoire) et la rue de Provence. Jacques Chauchat était conseiller du Roi et échevin sous la prévoté de M. de Caumartin.

pour unir la rue de Provence à la rue Pinon (Rossini). Afin d'écarter ou de limiter les dangers d'incendie que pouvait faire appréhender la proximité de l'Opéra, depuis peu transféré rue Le Pelletier (1), La Halle devait être, en outre, aussi éloignée que possible de l'Académie de musique et de ses dépendances. C'est pourquoi il était nécessaire qu'elle s'étendit parallèlement à la rue de Provence. Sa largeur était fixée à 50 ou 60 pieds.

Deux issues permettaient d'y accéder. La première, ouverte sur la rue Neuve-Chauchat, la seconde, pour laquelle on pensait vraisemblablement utiliser le passage réservé au président Pinon sur la portion de terrain vendue en 1818 à M. Leclerc, aboutirait à la rue de Provence.

Il est de servitude, explique un extrait du mémoire remis à Lusson, « de ne pouvoir construire qu'à la hauteur de 18 pieds contre ou sur le mur mitoyen des maisons qui bordent la rue de Provence, à moins qu'on ne s'éloigne de 18 pieds de ce mur.

« Il faut 18 à 20 magasins de 12 pieds sur 10. La hauteur est indifférente. Il est nécessaire d'avoir au premier étage un grand magasin pour les objets auxquels l'humidité du rez-de-chaussée peut être préjudiciable. Il doit y avoir aux issues de la halle couverte des roulettes ou guérites à l'usage des employés de l'octroi. Des bornes isolées devront être placées extérieurement pour protéger la circulation des gens de service. On doit réserver un emplacement pour les balances. L'intérieur de cette halle doit être sans piliers, bien éclairée. »

Dès le 19 juin 1821, le Conseil des Bâtiments civils était à même d'examiner les plans exécutés par Lusson. La réalisation pratique de ces sept dessins, maintenant à la Bibliothèque du Mans, réclamait une dépense de 396.000 francs. Le Conseil, tout en insistant bien sur le fait que « pour des raisons qu'il ne lui appartenait pas de peser » l'Administration pouvait persister dans « l'adoption des dispositions » suivies par Lusson, formula diverses critiques, suggéra quelques modifications par la bouche de l'architecte de Gisors, mais finit par donner une approbation tacite.

Malgré les réserves de la Chambre de Commerce, qui

(1) Les bâtiments de l'Opéra s'étendaient le long de la rue Pinon et atteignaient presque la partie de la rue de la Grange-Batelière incorporée depuis à la rue Drouot.

proposait l'abandon d'une construction, « que ne réclame point impérieusement la nature des localités ni le besoin du service de l'établissement de l'octroi », la première pierre fut posée le 3 mai de « l'An 1822, le vingt-septième du règne de S. M. Louis XVIII..., jour heureux, anniversaire de l'entrée de S. M. dans sa capitale ». Un entrefilet du *Journal des Débats*, publié dans le numéro du lundi 6 mai 1822 relate la cérémonie (1). Il apprend, en outre, que « le bâtiment de la halle de l'octroi aura trois cents pieds de longueur. Il pourra contenir, en même temps soixante voitures. La construction de cet édifice est faite de manière qu'il est incombustible ».

On peut supposer que les travaux commencèrent peu après le 5 mai. Combien de temps durèrent-ils, comment furent-ils organisés ? autant de questions que, faute de documents, on ne peut préciser. Les Archives de la Seine ne possèdent aucun dossier à ce sujet. Les comptes, les états devaient se trouver encore à l'Hôtel de Ville, en 1871, où ils furent détruits, sans doute, lors de l'incendie allumé par la Commune.

L'architecte chargé d'édifier la Halle de déchargement se nomait Adrien-Louis Lusson. Né à La Flèche en 1790. Lusson avait élevé, en 1820, le Halles du Mans. Sous-inspecteur des travaux de la ville de Paris, il devait encore construire la Maison des jeunes détenus, près du Panthéon, constituer des projets non réalisés pour les fontaines de la place de la Concorde, commencer à la fin de sa carrière, l'église Saint-François-Xavier et bâtir différents châteaux, ainsi que des immeubles particuliers. Sa mort surviendra en 1864.

Elève de Percier à l'école des Beaux-Arts, il appartenait par sa formation à cette école classique, prise du goût de l'antiquité, de la régularité des lignes, de la symétrie des masses qui triompha sous l'Empire et persista sous la Restauration.

Les souvenirs des constructions édifiées pour la Ferme à la fin du XVIIIe siècle par Ledoux durent le poursuivre, autant que les leçons de son ancien maître, lorsqu'il traça les

---

(1) Une médaille fut frappée à cette occasion et une lithographie reproduisit la copie du procès-verbal placée dans la pierre. Elle offre en outre, un plan, une coupe et une élévation du bâtiment (Bibl. Nat., Cabinet des Estampes, Va 286 (t. 2), fol. 2)). Il indique à tort que le comte de Chanbrol, préfet de la Seine, présida la cérémonie.

plans du bâtiment de la rue Chauchat (1). Il en arriva même, volontairement peut-être, puisqu'il s'agissait d'un bâtiment destiné à compléter le rôle joué par ceux de Ledoux, à en pasticher le style grandiose et sévère.

Il imagina un peu en retrait une façade d'une élévation de 43 pieds, constitué par un pignon abritant une vaste baie cintrée, aux piedroits ornés de refends jusqu'à la retombée de l'arc. Elle abritait une ouverture circulaire, close par des vantaux de bois, précédée d'une grille de fer. Audessous du dernier refends se trouvait un bandeau uni. Des claveaux séparés les uns des autres par des refends décoraient l'architrave. Aux angles de la façade, d'autres refends, disposés en forme de chaîne, montaient jusqu'au dessous de la corniche servant de support à celle qui accusait le rampant du pignon. A gauche et à droite devaient se trouver des avants-corps à deux étages, aux façades décorées de refends. Il est probable qu'ils ne furent pas édifiés.

L'intérieur, d'une longueur totale de quatre-vingt-dix mètres, était divisé en onze travées. Comme il avait été spécifié que les piliers ne devaient pas gêner la circulation des voitures de roulage, Lusson établit de grands arcs de pierre reposant sur des piédroits disposés le long des murs latéraux. Ils séparaient chaque travée et soutenaient une charpente apparente accompagnée de lambris. Le bas de l'espace compris entre chaque piédroit était occupé par un mur percé d'une porte donnant accès à différents locaux, distribués sur les côtés, destinés aux colis visités, non visités, en dépôt, etc. (2). La partie supérieure, outre les piédroits, était vitrée et servait à faire pénétrer la lumière du jour à l'intérieur de la halle. Eventuellement, quelques lucarnes pouvaient avoir été percées dans les lambris de couverture à l'intérieur de la halle, mais cette dernière disposition n'est pas certaine.

A l'extrémité du bâtiment, un escalier conduisait au dé-

---

(1) *Projet pour l'établissement du bureau central de l'octroi dans l'hôtel de la Grange-Batelière.* 1821 (Dessins originaux de Lusson. Bibliothèque municipale du Mans. En plus de la vue qui figure au bas de la pièce lithographique offrant l'inscription de la première pierre, une reproduction de la façade de Lusson figure dans Kraft et Thiollet, choix des plus jolies maisons de Paris et des environs (s. d.) fol. 174 Elle donne à tort la date de 1827 comme étant celle de la construction. Ces différents relevés indiquent des divergences sensibles dans l'aspect de la porte centrale.

(2) Ces locaux qui ne comprenaient qu'un rez-de-chaussée étaient couverts d'un toit en pente.

pôt des malles, situé au premier étage, de plein pied avec la charpente. La sortie sur la rue de Provence s'ouvrait à la hauteur de la dixième travée.

Tel était l'aspect général et la distribution essentielle du bâtiment conçu par Lusson.

Il est à présumer que son achèvement fut effectué seulement au cours de l'année 1825.

Une ordonnance royale du 28 décembre 1825 donna un règlement officiel à la nouvelle Halle de déchargement de l'octroi. Elle fut mise en service le 1er janvier 1826 et désormais demeura ouverte depuis « le lever jusqu'au coucher du soleil ».

Pour commencer, elle devait abriter, outre les caisses, les malles des voyageurs et les ballots, des marchandises sèches, suif, cire, fromages, viandes fumées ou salées, « thérébentine », houblon, verroterie et être un « asyle » pour la balance publique ainsi que pour les marchandises refusées sans destination momentanée.

Plus tard, une ordonnance du 10 juillet 1827 accorda au commerce la faculté d'y entreposer, pour la durée maximum d'un an, diverses fournitures, dont les droits d'octroi ne pouvaient être acquittés qu'au fur et à mesure de la livraison des marchandises. Par la suite encore, en 1831, on y dirigea toutes les expéditions d'armes de guerre en transit.

Entre temps, on avait commencé à s'apercevoir de la non réussite de l'entreprise. La force de l'habitude, la crainte de faire connaître leurs opérations, écartaient la plupart des commerçants de la Halle de déchargement. Après une expérience de quatre années révolues, on n'eut plus de doute à ce sujet.

Au mois de mars 1831, le comte de Bondy, préfet de la Seine, jugea nécessaire de consulter la Chambre de Commerce sur le maintien de la Halle de déchargement et sur son remplacement éventuel par des hangars édifiés aux principales portes de Paris.

La Chambre de Commerce n'eut pas le mauvais goût de rappeler ses pronostics défavorables. Elle se contenta de répondre affirmativement et de critiquer le grand luxe qui avait présdé à la construction de l'établissement de la rue Chauchat. Pour réparer, dans la mesure du possible, les erreurs signalées, elle proposait de tirer le meilleur parti de l'ancien hôtel de la Grange-Batelière et d'attribuer au reste du terrain des destinations utiles. Malgré ces sages conseils, M. de Bondy s'en tint là. Il est probable, pourtant,

que des influences s'exercèrent, dont le but intéressé dut lui échapper, afin de n'apporter aucune modification au régime de la Halle de déchargement. Cependant, la situation financière de celle-ci ne cessant d'empirer, M. de Rambuteau, successeur de M. de Bondy, demanda, en juillet 1835, une nouvelle consultation à la Chambre de Commerce. La réponse fut à peu près identique à celle qu'elle avait formulée en 1831. Désormais, le sort de la Halle de déchargement était résolu. Malgré certaines résistances qui aboutirent seulement à faire traîner les choses en longueur, elle fut supprimée par une ordonnance du 28 juillet 1837. En fait, la Halle de déchargement de l'octroi devait être rétablie par une autre ordonnance du 29 juin 1838, qui, sous le nom d'Entrepôt d'octroi, l'installera quai de Jemmapes, en face de l'Entrepôt de la douane du Marais. Ouverte le 1er septembre 1839, elle sera transportée en 1858 à l'Entrepôt du Pont de Flandre, maintenant rue Cambrai.

Il ne restait plus qu'à régler le sort du bâtiment abandonné rue Chauchat. On eut la pensée, durant un moment, de l'utiliser comme marché de comestibles. Enfin, en octobre 1841, il fut partiellement concédé à la Communauté luthérienne de Paris.

Pour en terminer avec l'hôtel de la Grange-Batelière, on peut indiquer qu'il fut occupé en 1838 par la mairie du 2e arrondissement. Elle devait y demeurer jusqu'en 1846 avant d'être transféré à l'hôtel d'Eichtal, tout proche, puis à l'hôtel d'Augny, devenu l'hôtel Aguado, où elle se trouve encore, bien qu'elle soit devenue la mairie du 9e arrondissement. Sur l'emplacement de l'hôtel de la Grange-Batelière, démoli vers 1847, on perça le prolongement de la rue Grange-Batelière jusqu'à la rue Chauchat, la partie de la rue Drouot compris entre la rue Rossini et la rue de Provence et, enfin, on construisit l'hôtel des Commissaires-Priseurs, l'actuel hôtel des Ventes.

***

Constituée en application des lois organiques du 18 germinal an X (18 avril 1802), qui suivirent la signature du Concordat et mirent le protestantisme au nombre des cultes reconnus, la Communauté luthérienne de Paris se vit attribuer, en 1808, l'église des Carmes-Billettes pour l'exercice public de son culte.

L'attraction exercée par la grande ville, l'importance de plus en plus importante prise par la capitale dans les do-

maines économiques et financiers firent affluer de nombreux luthériens à Paris au cours du premier tiers du XIX[e] siècle.

L'église des Billettes étant devenue rapidement insuffisante, un second lieu de culte, situé de préférence vers le centre de la ville, devint nécessaire. Près de treize années de demandes suivies d'espoirs déçus précédèrent pour les luthériens la concession, en octobre 1841, de la Halle de déchargement (1).

Certaines difficultés provoquées par les prétentions de la ville, qui cherchait à déterminer une participation financière de la communauté luthérienne à l'appropriation « du monument » retardèrent le début des travaux.

Ils ne commencèrent qu'en juillet 1842. Leur histoire est relatée jour par jour, cette fois, par un important dossier conservé aux Archives de la Seine (2).

Les liasses qui le composent, mémoires d'entrepreneurs, factures des divers corps de métiers, menuisiers, serruriers et poéliers-fumistes en tête, offrent une accumulation de détails d'où se dégage un peu confusément la pensée directrice, les grandes lignes qui présidèrent à la métamorphose, assez imprévue, d'un dépôt de marchandises en sanctuaire.

Prié en 1841, de faire connaître au préfet les accommodements à apporter à la Halle pour répondre aux nécessités et aux besoins du culte, le Consistoire avait indiqué qu'il était indispensable de disposer à l'intérieur de la future église un autel, un orgue avec sa tribune, des bancs fixes en chêne, un rang de tribunes « dans les enfoncements entre les arceaux » et un calorifère. En outre, il demandait la construction d'une sacristie, d'une salle de catéchisation, d'un vestiaire pour les pasteurs, d'une tribune avec une entrée particulière pour la duchesse d'Orléans (3), belle-fille de Louis-Philippe, qui était luthérienne, un logement de gardien-concierge et, pour terminer, « une espèce de clocher ou campanile pour une petite cloche » (4).

La réalisation de ce programme échut à l'architecte qui

(1) Voir à ce sujet l'étude citée sur Pentemont.
(2) Archives de la Seine, V6 M33.
(3) Sans intervenir directement, la duchesse d'Orléans ne fut certainement pas étrangère à la concession de la Halle de déchargement de l'octroi à la Communauté luthérienne. L'habitude de la princesse royale à se rendre régulièrement au culte de l'église des Billettes inquiétait la cour qui estimait le quartier dangereux.
(4) Archives, Procès-Verbaux et Correspondance du Consistoire luthérien, *passim*.

relevait de la première section des travaux de la ville dont dépendait les églises, François-Charles Gau (1).

Gau était né à Cologne, en 1809. Ancien élève de l'école des Beaux-Arts, il avait commencé à se faire connaître par des études d'archéologie. Après des voyages en Italie et en Egypte, devenu français par naturalisation, il était entré au service de la ville de Paris. Jusqu'à sa mort prématurée, qui surviendra en 1853, il aura à s'occuper de nombreux édifices d'utilité publique ou cultuels, tel son principal ouvrage, l'église Sainte-Clotilde, froid pastiche du gothique, terminé par Ballu.

Respectant l'ensemble de la façade de Lusson, Gau se contenta de disposer un portail sous la grande baie cintrée, qui en occupe le centre. Assez adroitement adapté à l'ensemble pour dissimuler l'adjonction, à première vue, ce portail comprend deux colonnes doriques, supportant un entablement surmonté d'une corniche et d'un fronton, qui épouse fidèlement les contours de la baie (2).

Au-dessus du comble et en arrière de la façade, Gau éleva « une petite arcade plein cintre de pierre, inscrite dans un pignon triangulaire, destiné à abriter une cloche » (3).

Cet ensemble donna lieu à un désaccord unique, mais vif, entre l'architecte et le Consistoire. L'aspect disgracieux du pseudo-clocher, en contradiction avec le dessin soumis, qui comprenait, antant que l'on en peut juger par une épure conservée au Musée Carnavalet, deux colonnes doriques soutenant un fronton triangulaire, surmonté d'une large croix de pierre (4), choqua les membres du Consistoire et plus particulièrement son président, le pas-

(1) Depuis 1832, la première section des travaux de la ville était dirigée par Godde (1781-1874), auquel Victor Hugo a consacré quelques vers satiriques dans *Choses vues* (à propos d'une visite à la Conciergerie).

(2) Le Cabinet des dessins du Musée Carnavalet possède quatre épures de Gau pour l'église de la Rédemption (plan, élévation, coupe) (Topogr. de Paris, rue Chauchat, 144 C). La teinte du papier sur lequel elles sont tracées, une encre défectueuse peut-être aussi, n'ont pas permis d'en obtenir des photographies assez nettes pour être reproduites. On trouve, en outre un plan et une coupe dans le *Choix d'édifices publics projetés et construits en France, depuis le commencement du XIXe siècle,* publié par Gourlier, Biet, etc. Paris s. d., t. 3, 1e section, pl. 326.

(3) *Inventaire général des Œuvres d'Art appartenant à la ville de Paris, Edifices religieux,* t. 4 (1886), p. 375.

(4) A la place de la croix de pierre dont la pose avait été cependant autorisée, on plaça finalement la chétive croix de métal visible aujourd'hui.

teur Rodolphe Cuvier. Aussi s'efforça-t-il de faire modifier cette maçonnerie indésirable. Il l'estimait « une potence », incapable de donner à l'extérieur de la future Rédemption le caractère d'une église « comme nous l'avons demandé et comme cela nous avait été accordé » (1). Il n'existe guère de documents pour indiquer le compromis adopté, à l'exception du clocher lui-même. Sa vue seule suffit d'ailleurs pour prouver que si le pasteur Rodolphe Cuvier n'eut pas gain de cause, son appréciation n'en était pas moins assez juste.

La participation de Gau à l'agencement de l'intérieur de la Rédemption fut plus personnelle.

Sur les onze travées que comprenait la Halle de déchargement de l'octroi, seules quatre travées avaient été concédées aux luthériens et les sept autres vouées à la destruction. A l'extrémité de la majeure partie de l'édifice approprié, constituée par trois travées devant servir de nef, Gau adapta une sorte d'hémicycle recouvert d'une voûte en cul-de-four (2). Elle était appelée à abriter l'autel élevé de trois marches et la chaire placée immédiatement derrière. Cette disposition, d'ailleurs habituelle pour les temples réformés, ne pouvait convenir pour la célébration du culte luthérien, aussi la chaire fut-elle déplacée avant l'inauguration de l'église et disposée à l'intérieur du chœur, à droite.

Dans la nef, entre les piliers en saillie servant de support aux grands arcs de pierre, Gau établit des tribunes au rez-de-chaussée et à un premier étage créé par lui. Les baies cintrées des murs latéraux furent coupées au moyen de cloisons de bois dans lesquelles on ménagea des portes rectangulaires faisant communiquer les tribunes supérieures avec des couloirs en saillie destinés à les desservir.

La couverture de la nef conserva ses charpentes apparentes aux intervalles garnis de pannes reposant sur les arcs de pierre. Elles furent recouvertes de lambris de menuiserie décorés d'ornements peints (3).

Une verrière disposée au centre de la voûte donna un

---

(1) *Lettre de Gau,* 1er octobre 1842 : *Lettre du pasteur R. Cuvier à Gau,* 3 octobre 1842 et surtout *brouillon d'une lettre non datée du pasteur R. Cuvier* (Arch. du Consistoire)

(2) La quatrième travée fut utilisée pour l'édification de cet hémicycle. Les baies cintrées comprises dans cette quatrième travée ont été murées à l'intérieur des cloisons de briques établies par Gau et découvertes lors de la préparation du présent travail.

(3) Supprimés en 1905.

éclairage indispensable (1). Il est à présumer que cette verrière est bien due à Gau et qu'auparavant l'édifice s'éclairait uniquement par les baies cintrées latérales devenues, du fait des transformations, les fenêtres des couloirs régnant le long des tribunes du premier étage.

A l'entrée, un tambour conduisait à des vestibules d'accès et aux escaliers des tribunes. Il était surmonté de l'emplacement réservé a l'orgue et flanqué de poèles-calorifères de terre cuite. Des lambris de boiserie élevés à mi-hauteur tapissaient entièrement le chœur raccordant aux boiseries des tribunes ; ils conféraient à l'intérieur du sanctuaire le caractère austère et sobre demandé.

Les dépendances de l'église comprenaient, à gauche du chœur, une salle de catéchisme et, à droite, une sacristie, également réservée aux séances du Consistoire. Des portes percées de chaque côté de l'arc séparant l'hémicycle de la nef principale permettaient un passage direct dans ces deux pièces.

A gauche de la façade centrale, sur la rue Chauchat, une entrée particulière s'ouvrait sur un couloir couvert indépendant disposé le long de la façade latérale. Il conduisait à un escalier montant à un petit salon réservé à la duchesse d'Orléans, dont la tribune voisine se trouvait être celle du premier étage la plus proche du chœur.

A droite de la façade centrale, sur la rue Chauchat, une autre porte basse, pendant à la porte réservée à la duchesse d'Orléans, facilitait l'accès d'une cour, longue et étroite, où étaient successivement distribués le logement du sacristain-concierge, un passage vers l'église et deux chambres en appentis, dont l'une constituait le vestiaire des pasteurs.

L'ensemble, entièrement clos de murs, se trouvait séparé des immeubles voisins par un chemin de ronde et par la cour de la sacristie. Cette dernière s'adossait au mur du jardin de la mairie du 2e arrondissement, ci-devant hôtel de la Grange-Batelière. Après la démolition de l'hôtel seulement, l'achèvement du chemin de ronde, qui terminait l'isolement des bâtiments, put être effectué.

Au début du mois de novembre 1842, le Consistoire luthérien était convié par Gau à se rendre rue Chauchat

(1) Après avoir dû être refaite à plusieurs reprises, cette verrière a été remplacée en 1929 par trois cubes de ciment aux côtés garnis de verre qui ont modifié de façon peu esthétique la couverture de la nef.

pour examiner les travaux d'appropriation près d'être achevés.

Quelques modifications à la disposition des bancs, de la chaire et d'un poèle furent demandées. La question du règlement financier de ces travaux provoqua une certaine tension entre le Consistoire et la ville. Elle s'ajoutait à une autre controverse au sujet de l'orgue et de son buffet qui, finalement, furent exécutés par Cavaillé-Coll, aux frais de la communauté.

Ces divers incidents retardèrent « l'inauguration » de l'église de la Rédemption. Elle eut lieu seulement le 25 juin 1843, trois cent seizième anniversaire du jour où la confession de foi, symbole de l'Eglise luthérienne, fut solennellement présentée à la Diète de l'Empire réunie à Augsbourg.

*
* *

Maintenant, des bureaux de commerce, des sociétés d'assurances occupent la majeure partie des immeubles modernes qui s'élèvent sur l'ancien jardin de la Grange-Batelière, aux allées bordées d'abricotiers ou sur les marais voisins.

Presque de toutes parts, ces immeubles enserrent et dominent la petite église de la Rédemption, foyer spirituel de la communauté luthérienne de Paris.

Noircie par la poussière et les fumées de la ville, écrasée par la masse des maisons modernes qui lui font face, l'église de la Rédemption, malgré son aspect un peu rébarbatif, n'en demeure pas moins extérieurement un intéressant spécimen de l'architecture civile à Paris durant le premier quart du XIXe siècle. C'est en effet, à l'art de la Restauration et à l'art civil, plus qu'à l'art religieux du règne de Louis-Philippe qu'il convient désormais de la rattacher ainsi que l'exige l'histoire du monument (1).

Roger-Armand WEIGERT.

---

(1) Une autre étude dans laquelle nous insistons sur sa place dans l'histoire de l'architecture est actuellement sous presse à la *Gazette des Beaux-Arts*.

Assemblée générale de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, le 27 juin 1950

Allocution prononcée par M. Gabriel Puaux
Président de la Société

Au moment où je me trouve appelé pour la première fois à présider l'Assemblée générale de notre Société, ma pensée se tourne vers celui qui, l'an dernier, remplissait cette charge. J'apporte ici à M. Charles Schmidt le témoignage de notre gratitude pour ses années de présidence, en lui renouvelant l'expression des regrets que nous a inspirés sa décision de se démettre d'une fonction jusqu'à présent exercée à vie. En des temps difficiles, à la mort de Jacques Pannier, il vint apporter à notre vieille Société éprouvée par les dures années de l'occupation, l'inappréciable concours de l'autorité que lui confère sa double qualité de chartiste et d'Alsacien, car c'est ainsi que nous aimons à le voir, riche de la plus probe érudition, maître de la technique des archives et des bibliothèques et, à la fois, persévérant, indépendant et direct comme le sont les fils de l'Alsace. Il a rendu vie à une Société presque paralysée, lui a permis de reprendre sa place parmi les compagnies savantes et a obtenu pour elle, du Centre national de la Recherche scientifique, auprès duquel sa caution fut précieuse, une contribution qui nous était indispensable pour la publication de notre Bulletin. Nous sommes heureux que M. Charles Schmidt n'ait pas voulu donner à sa retraite un caractère absolu et qu'il ait consenti à demeurer comme vice-président dans notre comité où nous pourrons ainsi faire encore appel à sa science et à son expérience.

Notre société, en 1952, célébrera son centenaire et cette échéance me donne la mesure de l'espace de temps que j'ai déjà passé sur cette terre, quand je songe qu'à l'exception du premier d'entre eux, Charles Read, j'ai connu tous mes prédécesseurs : leurs noms à tous évoquent pour moi un regard, une démarche, une tonalité de voix. Il est vrai que

le baron Fernand de Schickler n'avait que 30 ans quand, en 1865, il prit la présidence de notre Société que devait combler sa générosité de mécène huguenot. C'est à lui qu'elle doit la demeure où nous nous réunissons aujourd'hui ; c'est lui-même qui l'avait découverte. Le 11 octobre 1885, il écrivait à M. Bonnet : « *Nous avons le local de nos rêves, dans un quartier tranquille quoique à deux pas du boulevard Saint-Germain, et rien n'y manque de ce que nous cherchions : place, lumière, isolement...* » Singulière prescience, qui lui faisait deviner que l'agitation quelquefois un peu tapageuse du quartier Saint-Germain-des-Prés, devenu la citadelle des philosophies outrancières et des esthétiques déconcertantes viendrait mourir devant le porche de la vieille maison que hante l'ombre d'un classique architecte huguenot, Salomon de Brosse.

Permettez-moi de donner un souvenir à John Viénot, fils souriant du vieux pays luthérien de Monthéliard, à Francois de Witt-Guizot, modelé par la discipline d'une grande tradition familiale et d'une noble carrière militaire, à Raoul Patry, savant historien de Duplessis-Mornay et à Jacques Pannier dont la curiosité historique, dès qu'il s'agissait de nos pères, ne connaissait plus de limites. Il semblait qu'il eût voulu revivre, jour par jour, leur vie, tant ses agendas s'emplissaient d'éphémérides. Et comment laisserai-je dans l'ombre la figure si caractéristique de Nathanael Weiss qui fut pendant de longues années le vigilant et très savant gardien de nos richesses ?

Parmi tous ces visages disparus, il en est un qu'aujourd'hui je n'évoque pas sans émotion. Depuis la Révolution il n'y a pas en France de charges héréditaires. Je n'en sais pas moins que l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de votre Société, je le dois, mes chers collègues du comité, au nom que je porte et au souvenir de celui qui succéda, en 1909, au baron de Schickler et conserva cette présidence jusqu'à sa mort, en 1922. Mon père avait été appelé, le 18 août 1892, à faire partie du comité de la Société, et quand je songe à toutes les publications historiques qu'il avait alors à son actif, je n'en éprouve que plus de confusion du choix que vous avez bien voulu faire.

A défaut d'un riche index bibliographique ce que je vous apporterai, ce seront — je l'espère — les témoignages de mon attachement au grand passé du protestantisme français. Je le dois à une formation d'esprit peut-être congéni-

tale, mais développée aussi par la culture et par l'expérience politique. Elle incline ma curiosité vers le fait historique et me fait chercher en lui une explication du présent et un enseignement pour l'avenir. Je ne suis en aucune manière un disciple de Paul Valéry, contempteur de l'histoire, ni de certains métaphysiciens de la République qui ont le goût de la table rase et aiment à dire qu'il faut partir de zéro.

Je ne crois pas que ce mépris de l'histoire soit un comportement huguenot. On peut même se demander si l'attitude de l'historien, soucieux de vérité, critique objectif des sources et des textes qu'il s'interdit de solliciter, ne s'apparente pas étroitement à l'esprit réformé. Dans la rénovation de l'Histoire au cours du XIXe siècle, les protestants français ont joué un rôle de premier plan. Des critiques que l'on peut supposer prévenus à son égard, tels que le catholicisant Ferdinand Brunetière et le très laïque et démocrate Gustave Lanson ont été obligés de reconnaître que l'œuvre de Guizot est à l'origine de la nouvelle école historique française, et celle-ci n'a-t-elle pas compté quatre historiens, dont le credo n'avait, certes, pas la rigidité orthodoxe de la foi de François Guizot, mais qui n'en sont pas moins, par la naissance et l'éducation, des protestants, Gabriel Monod, Camille Jullian, Ernest Denis, Charles Seignobos. N'est-il pas remarquable que deux historiens de renom, quoique d'une valeur inégale, Taine et Henri Martin aient, au soir de leur vie, demandé que leurs obsèques soient célébrées par un pasteur protestant, rendant ainsi hommage à l'église dont les enseignements leur paraissaient seuls compatibles avec les exigences de la recherche scientifique. Que celui dont on a pu dire *veritatem unice dilexit* ait choisi entre toutes les communautés spirituelles pour y dormir son dernier sommeil, celle des huguenots de France, n'est-ce pas la preuve d'une affinité entre l'esprit protestant et celui de l'historien, dénué de préventions et de préjugés.

Notre Société restera fidèle à ce souci de probité intellectuelle. Si la lumière projetée sur le passé fait apparaître des défaillances, des erreurs, des infidélités dans la vie de ceux que nous aimons à appeler nos pères, nous ne nous ferons pas un devoir de les dissimuler ou de les travestir. L'histoire, telle que nous la concevons n'est pas une entreprise hagiographique ou un atelier de béatification. Les protestants ont été parfois accusés de renouveler certaines

hérésies des premiers siècles de l'Eglise. Mais il est bien difficile de les taxer de pélagianisme ou même de semi-pélagianisme. Il n'est pas de texte liturgique qui ait mis avec autant de vigueur l'accent sur les imperfections de la nature humaine que notre vieille confession des péchés, celle que Théodore de Bèze récita à genoux à l'ouverture du colloque de Poissy, devant le roi et la cour et devant des prélats qui pouvaient encourir le reproche de faire, à l'imitation de la Compagnie de Gésu, trop de crédit aux possibilités de l'homme, en minimisant, si j'ose ainsi dire, le Péché et la Grâce.

Nous n'avons pas non plus une infaillibilité pontificale à défendre, ni la préoccupation constante de légitimer dans le passé la doctrine et la politique de nos Eglises. Nous savons qu'en elles et par elles a vécu, lutté et triomphé l'Esprit. Mais nulle caste sacerdotale ne peut s'en attribuer l'exclusive gloire. Ceux qui parlaient en leur nom ont pu commettre des imprudences théologiques, des fautes de jugement. La dogmatique des Réformés s'est tantôt enrichie, tantôt appauvrie, tantôt élargie, tantôt durcie. A qui suit ces variations n'échappe pas la vision de certaines constantes et d'une continuité qui n'est autre que l'action de l'Esprit dans une conscience ouverte et exigeante. Cette Eglise qui a tant souffert, qui a été l'Eglise sous la croix, l'Eglise du Désert, nous l'aimons dans ses misères et ses imperfections parce qu'elle n'a jamais laissé s'éteindre le flambeau. L'Eglise Réformée de France. Quel beau nom, et qui dit tout !

Je voudrais que de ces mots il ne fut fait qu'un usage respectueux, et je ne suis pas sans être attristé quand je vois nos journaux confessionnels cédant à une mode d'abréviation, qui s'est développée depuis une quarantaine d'années dans les bureaux militaires et administratifs, se servir maintenant de trois initiales pour désigner notre Eglise. Je ne puis reconnaître dans cette E. R. F. l'Eglise de Calvin, de Théodore de Bèze, de Jurieu et d'Antoine Court. Imaginez-vous qu'un catholique puisse jamais appeler l'Eglise catholique, apostolique et romaine l'E.C.A. R. ? Le temps, l'encre et le papier sont précieux, sans doute, mais il y a des économies qu'il ne faut pas craindre de condamner. Souhaitons que notre presse religieuse rende à notre Eglise l'intégralité des lettres qui composent sa vénérable dénomination.

Ceux qui se font les gardiens du passé et les mainte-

neurs de la tradition risquent d'être qualifiés d'un mot qui pour bien des Français a pris un sens péjoratif. Ne sont-ils pas des conservateurs ? C'est pourtant là le titre que nous nous sentons obligés de revendiquer. La responsabilité que nous assumons c'est celle de représenter dans le corps de l'Eglise les fonctions de la mémoire. La psychologie moderne a mis en lumière le rôle de la mémorisation dans la personnalité humaine. Dans l'écoulement de la vie, le trésor des souvenirs constitue le seul lien qui unisse les heures abolies à la minute présente. Ce lien rompu, la personnalité se dissout... Que serait le protestantisme français s'il laissait sombrer dans l'oubli l'histoire de ses origines et de son développement ! Cette connaissance du passé ne s'accompagnera pas d'une vaine et rêveuse nostalgie, ni d'une sorte d'amour-propre s'endormant avec complaisance dans la glorification des ancêtres. L'évocation de grands exemples ne peut être qu'un stimulant et un appel à l'action. La claire vision de la permanence d'un esprit de foi et de liberté, à travers les vicissitudes d'une Eglise, tantôt persécutée, tantôt soumise au danger des endosmoses, sera pour nous un réconfort aux heures troubles et périlleuses.

Cette tâche, vous savez comment notre Société s'efforce de s'en acquitter. C'est d'abord la conservation et l'enrichissement de cette belle bibliothèque et aussi des souvenirs iconographiques et des reliques qui en forment le décor. C'est en second lieu la publication de ce Bulletin que la pénurie de nos moyens nous a contraint d'amincir mais qui n'en continue pas moins d'apporter, grâce au zèle des chercheurs, de nouvelles contributions à l'histoire de la Réforme en France. Permettez-moi de vous rappeler qu'il fut à l'origine de la vocation historique de mon grand-père François Puaux. Celui-ci écrivait, en 1859, dans la préface de son histoire de la Réformation française : « *C'est au Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français que je dois la première idée de l'ouvrage que je présente au public* ». Puisse ce Bulletin éveiller encore le goût de l'Histoire dans les nouvelles générations.

Il y a enfin le côté monumental, si j'ose dire, et muséographique de notre activité. C'est le Musée du Désert, dû à l'amicale collaboration d'Edmond Hugues et de mon père, c'est la maison de Calvin à Noyon, objet des soins de Jacques Pannier et qu'il nous faudra remettre en état avant de la réouvrir ; c'est le château du Bois-Tiffray en Poitou ;

la maison de Marie Durand en Vivarais et enfin le Mémorial huguenot du Fort-Royal dans l'île Sainte-Marguerite, qui a été inauguré le 29 mai dernier par M. le pasteur Marc Boegner, président de la Fédération protestante.

Jacques Pannier, lors de l'assemblée générale de la Société à Vincennes, en 1945, avait évoqué le souvenir, trop oublié, des pasteurs qui, revenus clandestinement en France après la révocation de l'Edit de Nantes, avaient été mis au secret dans les bastilles royales. Six d'entre eux avaient été emprisonnés au Fort-Royal, mais rien n'y rappelait leur martyre. Un Hollandais, M. van Beek Calkoen, se souvenant qu'il y avait parmi eux quatre pensionnaire des Eglises wallones, s'en étonna lorsqu'il visita la prison du Masque de Fer et de Bazaine et il en fit part au pasteur de Cannes, M. Charles Monod. Le grain était semé ; il a magnifiquement levé et je ne saurais trop dire quelle gratitude nos Eglises doivent témoigner à M. Charles Monod qui par son inlassable diligence a réussi à intéresser à ce projet les Eglises wallones, la Municipalité de Cannes et la Direction des Beaux-Arts et a ainsi créé ce Mémorial qu'il a apporté en don à notre Société. Puisse-t-il, comme le Musée du Désert, devenir un lieu de pélerinage ! Une inscription commémorative, une grave et austère statue d'un pasteur en prière due au ciseau du sculpteur Vigo Jarl et une Bible seront l'unique décor du sombre cachot. Une pièce voisine formera un petit musée consacré à l'histoire de la Révocation et aux Eglises du Refuge. Celles-ci étaient représentées à la cérémonie de Cannes par des délégués des Pays-Bas, de la Suisse, du Danemark et de la Suède. La participation néerlandaise avait pris un éclat exceptionnel, Sa Majesté la reine Juliana ayant chargé son ambassadeur, S. Exc. le baron van Boetzlaer de lire en son nom un message empreint d'une noble fidélité à l'esprit de la Réforme. Quelques jours auparavant, au cours de sa visite officielle à Paris, la reine avait déjà donné un témoignage de son attachement au passé huguenot en venant, accompagnée de S. A. R. le prince Bernard, saluer au chevet du temple de l'Oratoire, la statue de son aïeul, Gaspard de Coligny. J'ai eu le privilège de représenter notre Société à cette cérémonie qui en rappelant les attaches françaises de la Maison d'Orange a rendu sensible à nos concitoyens la place des protestants dans notre histoire nationale. Un escadron de spahis algériens en burnous rouges rendait les honneurs, face à la statue de l'Amiral. Mon premier mouvement fut peut-être

de quelque surprise en voyant les enfants de Mahomet associés à l'hommage rendu à un disciple de Calvin. Mais je me suis souvenu que Coligny avait été le premier de nos hommes d'Etat qui ait pris conscience de la vocation coloniale de la France à travers le monde et le salut des spahis arabes ne m'a pas paru déplacé.

La part huguenote dans la vie française, nous ne cesserons de la rappeler, d'en revendiquer l'honneur, ne serait-ce que pour que s'en affirme la continuité. Nous ne sommes pas des totalitaires : nous ne réclamons, dans le domaine du patriotisme, aucune exclusivité, aucun monopole. Nous saluons avec respect, et même avec sympathie, d'autres familles spirituelles que la nôtre, souhaitant qu'en elles toutes se lève la semence de la loi d'amour apportée par le Christ au monde. Mais nous ne croyons pas céder aux tentations de l'orgueil en affirmant que nous apportons à la communauté française certains modes de vie et de pensée qui sont nécessaires à son équilibre. Je me réfère au témoignage d'un historien qui n'était pas des nôtres. — En 1885, à l'occasion du deuxième centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes, Albert Sorel écrivait :

« *C'était beaucoup déjà que la ruine de tant d'industries prospères, le départ de tant d'hommes savants, laborieux et vaillants : le pire était pour une nation qui a souvent et tour à tour péché par excès de frivolité et par excès de logique, la disparition des éléments de culture sérieuse, de respectueuse critique, de contradiction féconde, de transaction salutaire, ferment indispensable à la vie de l'Etat, sans lequel la monarchie était condamnée à se dessécher lentement et à se détruire soi-même en consumant sa propre substance.* »

Puissions-nous demeurer dignes d'une telle appréciation. Puisse notre Société, gardienne des mémorables leçons du passé, aider les protestants d'aujourd'hui à mériter l'hommage rendu à leurs ancêtres.

DOCUMENTS

Livres huguenots retrouvés à Montpellier en 1948

Un commerçant habitant dans la rue Pila-St-Gély au n° 6, à Montpellier, avait entrepris ces derniers mois des réparations dans son arrière-magasin. La pioche du maçon rencontra dans les murs de cette vieille demeure une cachette contenant dans une petite caisse de bois des livres, la plupart en état de parfaite conservation. Ces livres constituaient certainement la petite bibliothèque d'un protestant, qui au moment de quitter la ville pour fuir la persécution et gagner le Refuge à l'étranger, les avait dissimulés dans cette cachette. Tous antérieurs à 1685, ils constituent une information du plus haut intérêt sur les lectures habituelles de ce qu'on pourrait appeler un protestant moyen de la fin du XVIIe siècle, sur sa culture et sa piété. La plupart sont reliés en parchemin. Le nom de Rouquette que nous avons révélé à plusieurs reprises soit sur les couvertures, soit sur les pages de garde paraît être celui du propriétaire de ces livres. Pensant que l'exil serait de courte durée, il avait songé à mettre ainsi à l'abri des ouvrages auxquels il tenait particulièrement. L'examen de ces livres nous a paru de quelque intérêt pour la compréhension de la vie religieuse des Réformés à cette époque, dans la petite bourgeoisie.

En voici la description :

1° « *La Bible*, qui est le livre de la Sainte Ecriture, contenant le vieil et le nouveau Testament. Avec argumens sur chacun livre, annotations augmentées et nouvelles sur les Apocryphes. Le Nouveau Testament a été revu et corrigé sur le grec par les Ministres de [Genève] comme on verra en leur Epitre qui est au commencement d'iceluy — avec plusieurs graphiques et cartes tant chorographiques qu'autres de nouveau [...] ajoutées, desquelles voyez l'Epitre qui s'ensuit. Avec un indice pour promptement trouver les matières les plus notables de l'Ecriture. »

Le reste de la page de titre est arraché et nous ne pouvons de ce fait connaître ni l'imprimeur, ni la date du livre.

L'ouvrage s'ouvre par une lettre de « l'Imprimeur aux lecteurs

touchant l'utilité des Arguments, Annotations, Figures et Cartes nouvellement faites et ajoutées à cette Bible. » Cette lettre-préface tient toute la première page.

Au revers : « Autre épître aux lecteurs touchant l'utilité de l'Ecriture Sainte » C'est l'épître de Calvin à la première révision de la Bible d'Olivétan, telle que la contenait l'édition de 1560, et qui commence ainsi : « Si je voulais user ici de longue préface... »

Suit une autre préface : « La somme de tout ce que nous enseigne la Sainte Ecriture à savoir le vieil et nouveau Testament ». Ce texte se trouve dans toutes les Bibles du XVIIe siècle.

La table chronologique qui suit se termine « en l'an présent 1565 » — Nous sommes donc en présence d'une édition de la Bible de 1565, réédition textuelle de celle que publia Calvin en 1560 — En effet les indices chronologiques vont toujours jusqu'à la date de l'édition qui les contiennent.

Au seuil du Nouveau Testament, une préface avertit que la révision de cette traduction est l'œuvre de Calvin et de Théodore de Bèze et met en garde contre la traduction de Sébastien Chastillon (Castellion).

Les dernières pages contiennent :

— une table des passages de l'Ancien Testament cités mot à mot dans le Nouveau, avec la référence de ces citations — et une autre des citations qui ne sont pas exactement textuelles ;

— un recueil de certains mots et manières de parler difficiles du Nouveau Testament avec leur explication ;

— une interprétation des noms propres hébreux, chaldéens et grecs de la Bible ;

— un Indice des choses contenues dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La couverture est en veau brun, malheureusement assez détériorée.

A l'intérieur de la Bible se trouvait une paire de lorgnons en or qui marquaient comme un signet l'endroit où la lecture avait été interrompue.

2° *Un Psautier.* Les CL Psaumes de David mis en rime française par Clément Marot et Théodore de Bèze, avec une oraison en la fin d'un chacun Psaume par M. Augustin Marlorat. En épigraphe Psaume IX : Chantez au Seigneur qui habite en Sion et annoncez ses faits entre les peuples. L'ouvrage a été imprimé à Montpellier par Jeau Gillet, en 1600. La vignette représente une main sortant d'un nuage et tenant un livre au-dessus d'un globe terrestre qu'entoure un serpent, avec cette devise : *Prudentia et doctrina ducitur orbis* (La terre est conduite par la prudence et la doctrine).

L'ouvrage est imprimé en gros caractères avec la musique au soprano. Marlorat est un pasteur très instruit, député au Colloque de Poissy. Il est l'auteur des tables très utiles de l'Institution

chrétienne de Calvin. Ses prières à la fin des Psaumes furent publiées pour la première fois en 1563, une année après sa mort comme martyr à Rouen.

Ce Psautier est précédé d'un calendrier historique — Voici pour octobre :

Le 1er octobre 1557, le secours de ceux de la Religion conduit par Monsieur de Chatillon arriva à Montpellier, qui fit quitter le siège.

Le 3e, 1569 se donna la quatrième bataille de Moncontour contre ceux de la Religion. Le même jour, 157..., cruel massacre des fidèles à Bourdeaux, etc.

Le 31, 1517 et 101 ans après que Jean Hus fut bruslé, Martin Luther commença à donner des propositions contre les indulgences du Pape dans la ville de Wittemberg.

Une page contient les Foires de Lyon, de Paris, de Beaucaire. d'Aigues-Mortes, de Sommières, de Lunel, de Masseillargues (Marsillargues), de Pèzenas, de Montagnac et de Mauguio.

3° *Un Psautier,* dont la page de titre manque, petit format, caractères d'une grande finesse. Reliure de cuir avec des dessins dorés à l'italienne.

4° « *La malette de David,* où sont enclos trente-deux excellentes prières, pour servir au chrétien comme autant de pierres polies, tirées du clair ruisseau de l'Ecriture, pour aterrer Goliath et tous ses autres ennemis. Recueillies des œuvres du sieur Fratley, Docteur en Téologie et mises en français par Guillaume Herbert, se vend à Charenton, par Antoine Cellier, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 1658 ». La malette était un petit sac, comme en portent les bergers, une musette comme celle où David mit les pierres du torrent. Ce petit volume de prières a eu une grande diffusion parmi les Réformés. Il contient des prières du matin et du soir pour tous les jours de la semaine, pour les fêtes chrétennes, et pour diverses circonstances de la vie.

Relié dans le même petit volume : *Le voyage de Beth-El,* où sont représentés les devoirs de l'âme fidèle en allant au Temple et en retournant — 1659 — qui contient des méditations et des conseils d'une valeur très pratique pour l'assistance au culte. Bethel était souvent le nom donné au Temple, la Maison de Dieu. Une pierre au-dessus du temple d'Osse-en-Aspe porte l'inscription : « Bethel, temple des protestants. »

5° *Sainctés prières,* plus divers Traités Par Pierre du Moulin, Ministre de la Parole de Dieu. A Genève Pour Pierre et Jacques Chouet — 1622 — Ce petit recueil de prières et de sermons est l'œuvre d'un des plus remarquables théologiens réformés du XVIIe siècle. L'exemplaire a été très lu et feuilleté, comme le marque son usure.

6° *Remèdes* contre le mal-reiglé mépris, l'oubliance et la trop grande appréhension de la mort cueillis au jardin de vie. Pour

Jacques Chouet 1604. Comme nous venons de le voir au livre précédent, Jacque Chouet était un libraire de Genève. Ce volume montre que la méditation sur la mort était un exercice familier des réformés du XVII[e] siècle.

7° *Résolution* de tous les points de la Religion chrétienne, comprise en dix livres par Henri Bullingere (sic), ministre de l'Eglise de Zurich, par Jean Bonnefoy — 1565 — La vignette représente une femme sur un bûcher, frappée de verges et recevant une couronne, avec autour cette devise : « Possédez vos âmes par votre patience : Luc 21. Bullinger fut à Zurich le successeur de Zwingle.

La présence d'un de ses ouvrages dans ce lot est la marque de la grande diffusion de ses écrits en France.

8° *Examen* des principaux points de la religion chrestienne, tant par la pure Parole de Dieu que par les écrits des anciens Pères et docteurs par Jean Chenet. Par Matthieu Beyon 1600. C'était un imprimeur de Genève. Cet écrit, rédigé par questions et réponses, est comme le précédent un exposé très complet de doctrine.

9° *De la saincte et bienheureuse Vierge.* Qu'elle n'a point été en ce monde exempte de tout péché. Suivant la Parole de Dieu et l'orthodoxe antiquité. A Montpellier par Jean Gillet, 1605. Ce livre est du pasteur Siméon Codur, pasteur à Béziers de 1604 à 1617. Il est précédé d'une préface à Messieurs de l'Eglise Réformée de Béziers. C'est une réfutation de la doctrine de l'Immaculée Conception qui fait preuve de la très grande érudition de l'auteur.

10° *Mémoires des intrigues de la cour de Rome* depuis l'année 1669 jusque en 1676 à Paris chez Estienne Michallet, rue St-Jacques, à l'Image St-Paul, proche la fontaine St-Séverin 1676.

11° *Les faits et gestes* des Evêques de Rome depuis la dispersion des disciples de Jésus-Christ jusques à Paul IV, extrait d'un plus grand catalogue des écrivains d'Angleterre, par Jehan Balée, anglais, et divisé en trois classes. La page de titre manque. Dans le cours de la préface, l'auteur s'adresse à Bullinger et à Calvin comme vivants. D'autre part Paul IV a occupé le siège pontifical de 1555 à 1559. On peut donc dater le volume des environs de 1560.

12° *Controverse* entre le Père Léonard Patornay, jésuite, et le sieur Daniel Pérol, ministre de la religion Réformée de la ville de Baignols (Bagnols-sur-Cèze) en 1610. Il s'agit du compte rendu d'une controverse comme il s'en tenait fréquemment à cette époque. Dans le même volume se trouve un « Discours familier touchant la certitude de salut que les fidèles doivent avoir » par D. P. Ministre de Christ, à Montpelier (sic) par Jean Gilet, Imprimeur libraire ordinaire du Roi et de la dicte ville, 1611.

13° *Les œuvres poétiques de G. de Saluste, Seigneur de Bartas,* prince des poètes français, à Lyon, par Pierre Rigaud, rue Mercière, au coing de rue Ferrandière, 1604. La première Semaine est

une description de la Création du Monde en sept jours. La seconde Semaine a été interrompue par la mort et ne comprend que quatre jours.

Cet ensemble nous montre que la préoccupation d'un réformé de la fin du XVIIe siècle se portait d'abord à l'exercice de la piété, qui n'était pas livrée à l'improvisation mais était soutenue par des recueils de prières, puis à l'étude de la doctrine, ensuite à la controverse, en particulier dans le domaine historique, enfin que la poésie y avait aussi sa part. Signalons que la cassette contenait aussi un livre des œuvres de Boileau dont les rats n'ont laissé que la couverture. Ils l'ont, heureusement pour nous, trouvé moins coriace que du Bartas.

Jean CADIER.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS AU XVIIe SIÈCLE

Emile-G. Léonard, *Le Protestantisme français au* XVIIe *siècle* dans *Revue historique,* t. CC (oct.-déc. 1948). p. 153-179.

Il est certes un peu tard pour rendre compte d'un article dont la parution remonte à près de deux ans. Mais l'autorité de M. Léonard et l'importance des problèmes qu'il soulève ne permettent pas qu'on passe son travail sous silence.

M. Léonard n'aime pas les légendes. (On s'en félicite, en songeant à quelles pénétrantes analyses ce sentiment l'a conduit). Il s'attaque maintenant à la notion simpliste qui voit, dans l'effondrement des Eglises réformées de France à la fin du XVIIe siècle, le résultat des seules attaques extérieures subies par celles-ci. Il fait mieux que cela et s'efforce de prouver, documents en mains, que la catastrophe n'a été rendue possible que par les faiblesses internes d'un protestantisme émasculé. Une telle tentative séduira dès l'abord les esprits non prévenus, soucieux avant tout de vérité. Elle se solde malheureusement par un demi-échec, dont il sera utile de tirer la leçon.

M. Léonard consacre un premier paragraphe à l'Édit de Nantes, montrant comment la situation que celui-ci faisait aux Réformés français était instable et menacée dès le début, du fait de l'évolution de tout le pays vers l'unification, la centralisation, en un mot vers l'absolutisme. Ces quelques pages sont excellentes.

Les remarques sur la constitution sociale du protestantisme dans le premier quart du XVIIe siècle, qui forment le paragraphe suivant, sont très bonnes elles aussi. M. Léonard oppose ici l'Eglise de Paris, bourgeoise et étroitement attachée à la cour, aux Eglises des vieilles provinces protestantes, dont la direction était assurée par des nobles et des gens du peuple autant que par des bourgeois, ce qui

leur donnait un esprit d'indépendance ignorée du protestantisme parisien ; de là une source de divisions pour l'avenir. Il faut relever au passage une inexactitude : Si l'Egilse de Paris était bien, avec ses 20 ou 30.000 protestants, la plus considérable de toutes les Eglises françaises — à supposer que les estimations de Paumier, un peu hasardeuses, soient exactes — c'est l'Eglise de La Rochelle, et non celle de Nîmes, qui venait au second rang, jusqu'en 1628, avec plus de 20.000 fidèles. D'autre part, il est un peu hardi d'affirmer que « dans les villes, les milieux de fonctionnaires et « de bourgeoisie d'affaires... [avaient désormais] une part « beaucoup plus grande qu'autrefois dans la direction des « Eglises... » ; on nous permettra de demander des preuves, car le fait serait d'importance. Enfin, quand on parle de la composition sociale des consistoires de l'époque, il faut bien se souvenir que les membres de ces assemblées, recrutés par cooptation, l'étaient *en vue de l'exercice d'une charge spirituelle* (la cure d'âme) *et pour des raisons spirituelles* ; que, d'autre part, le cumul des fonctions d'ancien — ou de diacre — avec une charge publique était considérée comme non-souhaitable ; et que donc le choix de nouveaux membres se trouvait orienté par ces deux considérations beaucoup plus que par le rang social des fidèles qu'on songeait à appeler.

Le troisième paragraphe, consacré à l'état spirituel et intellectuel du protestantisme français, toujours dans le premier quart du XVIIe siècle, est beaucoup moins satisfaisant. Il n'est presque aucune des affirmations de l'auteur dont le sens ou la portée ne puissent être contestés. Ce qu'il dit de l'application de la Discipline par les consistoires atteste une méconnaissance certaine de sa signification théologique et de la prudence toute « pastorale » qui y présidait en règle générale. Il parle de « crise pastorale », mais le manque de ministres, d'ailleurs ressenti seulement jusque vers 1610-1615, était bien explicable après trente années de guerre civile. De quel droit, par ailleurs, douter comme il le fait de la vocation de beaucoup de nouveaux ministres, surtout si, comme il le dit lui-même, on ne leur offrait que de maigres traitements ? La prédication était-elle si intellectuelle, volontariste et polémique qu'on nous l'affirme ? Si elle l'était, était-ce nouveau ou n'était-ce pas plutôt exactement la même prédication que celle d'un demi-siècle plus tôt, qui avait arraché les foules à l'Eglise romaine ? Dire que « des Académies, l'arminia-

nisme gagnait les Eglises », en prenant pour exemple de ce fait l'action à Paris de Tilenus, Uytenbogaert et Grotius, est maladroit, puisque ces personnages furent dès le début désavoués par l'Eglise de Paris et n'exercèrent en son sein qu'une influence extrêmement limitée. M. Léonard souligne ensuite les conséquences fâcheuses pour la foi de beaucoup de Réformés des controverses avec les catholiques, d'une part, des projets de réunion des Eglises de l'autre : mais on pourrait aussi bien mettre l'accent sur les résultats heureux des unes et des autres. D'ailleurs, les controverses ne sévissaient pas partout avec la même fréquence qu'à Paris : à La Rochelle, il n'y en eut pas une seule avant 1628. Et combien de Réformés étaient-ils au courant des rêves de réunion de quelques-uns ? Est-il légitime, après avoir noté quelques abjurations dans les deux sens, d'en tirer la conclusion que les passages au catholicisme sont un symptôme d'usure du corps protestant, sans ajouter aussitôt que les conversions au protestantisme sont un signe d'épuisement de l'organisme catholique ? Enfin, veut-on nous faire croire que « de nombreuses faiblesses mora- « les, abondamment stigmatisées par les prédicateurs, no- « tamment par Le Faucheur » sont réellement la preuve d'un relâchement général des mœurs parmi les protestants français de cette époque ? Tout ceci, on en conviendra, n'est pas très solide ; on regrette que M. Léonard, au lieu d'affirmer sans preuve, n'ait pas posé des questions qui, elles, auraient été on ne peut plus légitimes.

Avec le quatrième paragraphe, qui expose le dilemme politique des années 1610-1629 tel qu'il se posait aux protestants français, on retrouve heureusement un sol plus ferme. En ces années décisives, on sent que les « fermes » ont risqué d'un seul coup tout l'avenir de leurs Eglises pour en éviter la mort à petit feu. Ce fait donne toute sa grandeur à un débat que M. Léonard décrit fort bien. On aimerait cependant que fût mentionné parmi les « prudents » un Philippe de Mornay, dont l'opinion avait tant de poids. D'autre part, la conclusion de M. Léonard, qui revient à dire que les « fermes » ont « sauvé l'honneur », est littérairement belle, mais historiquement contestable. Le « dernier bataillon d'une cause perdue » met quelquefois le feu au village qu'il défend ; on voudrait être sûr que les « fermes » n'ont pas laissé en ruines les Eglises réformées, qu'ils voulaient sauver. Nous aurons à y revenir.

Le cinquième paragraphe fait le tableau de la vie inté-

rieure des Eglises réformées de France de 1629 à l'époque de la Révocation. Comme le dit M. Léonard, « c'était l'heure des prudents ». L'ère des bons sentiments s'ouvrait, qui devait durer jusqu'à la mort de Mazarin ; les protestants « noyautaient » l'administration des finances, s'y enrichissaient et donnaient libéralement à leurs Eglises. C'était le triomphe du protestantisme fonctionnarisé, plus spécialement du protestantisme parisien ; on regrette que M. Léonard n'ait pas souligné que ce triomphe des protestants influents coïncidait avec l'affaiblissement de l'organisation ecclésiastique réformée, en particulier avec la disparition du Synode national.

M. Léonard s'attache ensuite à montrer quelles faiblesses internes ont préparé la ruine des Eglises réformées. Faiblesses individuelles d'abord ; quant aux faiblesses collectives invoquées, elles ne convaincront que les convaincus. Car la suppression temporaire de l'enseignement du grec dans les Académies n'est pas une preuve sérieuse de la « décadence des études » (on se souvient peut-être que les étudiants apprenaient le grec au collège) ; le fait que le pasteur Claude ait été de tempérament impérieux ne démontre pas « l'autoritarisme des pasteurs », etc... La conversion de Turenne est bien décrite, mais reste un phénomène assez à part, si on considère que le grand capitaine était détaché des Eglises réformées bien avant sa conversion.

Beaucoup plus sérieux est le reproche de servilité à l'égard du roi que M. Léonard lance aux Eglises réformées. Les exemples que, cette fois, il cite, sont accablants ; les conclusions qu'il en tire sont irréfutables : la cause de l'effondrement protestant est là. On ajoutera : les autres raisons invoquées, même si elles étaient mieux attestées, seraient sans grande importance. Les Eglises réformées de France ont péri au XVIIe siècle *faute d'avoir su concevoir sainement leurs relations avec l'Etat* ». Reste à expliquer que les fils des « fermes » de 1610-1629, les petits-fils des compagnons d'armes d'Henri de Navarre, aient pu aussi complètement renier leur héritage de résistance aux empiètements du pouvoir civil. Ne pourrait-on pas penser que leur capitulation est la conséquence de l'attitude des « fermes » avant 1629 ? Ces derniers avaient si bien réussi à tourner contre les huguenots fauteurs de troubles l'opinion française à peu près unanime que ceux qui ont eu à relever les ruines de la guerre civile n'ont pu mieux faire, pour

se racheter, que de montrer un loyalisme absolu à l'égard du roi. Craignant sans cesse d'être à nouveau pris pour des rebelles, ces hommes du milieu du siècle se sont jetés à l'autre extrême, ont été « plus royalistes que le roi ». Mais le jour où la résistance passive aurait été nécessaire, ils n'ont plus su résister.

Du sixième paragraphe, où M. Léonard commente l'Edit de Révocation, il y a peu à dire. Tout y est bon.

Par contre, la conclusion qui forme le septième et dernier paragraphe inspire bien des réserves, malgré quelques remarques excellentes. Le douloureux problème des défaillances du corps pastoral français en 1685 est bien sommairement traité ; il faut au moins dire, pour la défense des pasteurs du Refuge qui refusèrent de rentrer clandestinement en France, qu'ils avaient vu leurs anciens troupeaux abjurer en masse et avaient des paroisses de réfugiés à diriger. « L'esprit clérical » des pasteurs du XVII[e] siècle, « le protestantisme centralisé, institutionnel, clérical et bourgeois » de la même époque, autant d'expressions qui semblent bien mal justifiées par l'ensemble de l'article. Sachons ne pas ignorer ou dissimuler les fautes de nos pères, mais évitons de les écraser d'épithètes qui sentent l'insulte.

Etienne Trocmé.

Le Gérant, P. de Félice.

Imp. Corbière et Jugain - Alençon

ANNONCES

Les annonces doivent être adressées au secrétaire.
Le tarif en sera fixé ultérieurement.

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant le protestantisme.

OFFRES

DEMANDES

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Fondée en 1852, reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 2.500 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (72.000 volumes imprimés ; 12.000 manuscrits). *Conservateur* : M. le professeur Ph. de FELICE.

La Bibliothèque est ouverte : *lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 1 heure à 5 heures.* (Métro et Autobus : St-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre

MUSEE DU DESERT, fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard) par F. PUAUX et Edm. HUGUES.
Conservateur : P. HUGUES. Délégué à la Conservation : M...

MUSÉE DES ÉGLISES DU NORD (Maison de Calvin), ouvert en 1930, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise). (Fermé provisoirement par suite de dommages de guerre).

MUSÉE DU VIVARAIS PROTESTANT (Maison de Marie Durand), au Bouschet-de-Pranles (Ardèche), ouvert en 1932.

DONS ET LEGS

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris (9e). Chèques post. : Paris, 2071.

Alençon.- Imp. Corbière & Jugain.